



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°31/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 22 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Convention LEADER
2023-2027

M. Michel FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

13/06/2023

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTRAND Hervé, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique (à partir du de la délibération N°25/2023), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe (à partir de la délibération n°24/2023), THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

31

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphanie, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE
VOTANTS**

33

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

33

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le dossier de candidature déposé par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour porter un programme LEADER pour la période 2023-2027 ;

Considérant l'avis favorable de la Région Grand Est notifié par courrier le 27 mars 2023 au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour porter un programme LEADER pour la période 2023-2027 ;

Considérant sous réserve de l'adoption de la délibération relative au modèle de convention portant sur la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 (entre l'Autorité de Gestion Régionale et le Groupe d'Action Local) par la commission permanente de la Région Grand Est du 7 juillet 2023.

Vu l'avis du Bureau du 1^{er} juin 2023 ;

La stratégie LEADER 2023-2027 pour le territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges se structure comme suit :

- Un territoire de 168 communes – à savoir celles relevant des trois intercommunalités membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (Communauté d'agglomération d'Epinal, Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest) ;
- 6 fiches actions répondant aux enjeux prioritaires du territoire :
 - Action 1 : Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité ;
 - Action 2 : Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire ;
 - Action 3 : Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique ;
 - Action 4 : Accompagnement à la structuration des services de proximité ;
 - Action 5 : Coopération ;
 - Action 6 : Animation et fonctionnement du GAL
- Une gestion du programme qui s'opèrera via une structure d'animation et de gestion portée par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges (1,8 ETP) appuyée par des instances de gouvernance dont un comité de programmation (12 membres titulaires publics et 12 privés). Dans ce cadre, le PETR du Pays d'Epinal disposera d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Un budget de la programmation qui se présente comme suit suite à la notification de l'enveloppe de fonds LEADER allouée au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à savoir 1 125 759,00€ :

N° et intitulé de la fiche-action	Montant FEADER prévisionnel (1)	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des cofinanceurs (2)	publique nationale (3=1+2)	le total de la dépense publique nationale (4)
1 - Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activité de proximité	329 686,56 €	82 421,64 €	412 108,21 €	28,41%
2 - Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturels du territoire	205 048,96 €	51 262,24 €	256 311,20 €	17,67%
3 - Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	136 699,31 €	34 174,83 €	170 874,13 €	11,78%
4 - Accompagnement à la structuration des services de proximité	164 843,28 €	41 210,82 €	206 054,10 €	14,21%
5 - Coopération	36 185,11 €	9 046,28 €	45 231,39 €	3,12%
6 - Animation et fonctionnement du GAL	253 295,78 €	106 545,05 €	359 840,82 €	24,81%
TOTAL	1 125 759,00 €	324 660,85 €	1 450 419,85 €	100,00%

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'instituer le GAL du "Pays d'Epinal Cœur des Vosges" pour la programmation LEADER 2023-2027 ;
- Que le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges accepte d'assurer le portage juridique et financier du GAL "Pays d'Epinal Cœur des Vosges" pour la programmation LEADER 2023-2027 en tant que structure porteuse ;
- De nommer comme représentants du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges :
 - Monsieur Yannick VILLEMIN comme membre titulaire ;
 - Madame Nicole ARNOULD comme membre suppléant ;
- D'adopter les principes de la convention LEADER 2023-2027 ;
- D'autoriser le Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à signer la convention LEADER 2023-2027 et tout autre acte se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

INSTITUENT le GAL du "Pays d'Epinal Cœur des Vosges" pour la programmation LEADER 2023-2027 ;

VALIDENT le fait que le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges accepte d'assurer le portage juridique et financier du GAL "Pays d'Epinal Cœur des Vosges" pour la programmation LEADER 2023-2027 en tant que structure porteuse ;

NOMMENT comme représentants du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

- Monsieur Yannick VILLEMIN comme membre titulaire ;
- Madame Nicole ARNOULD comme membre suppléant ;

ADOPTENT les principes de la convention LEADER 2023-2027 ;

AUTORISENT le Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à signer la convention LEADER 2023-2027 et tout autre acte se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Yannick VILLEMIN

